# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 2.6

#### FINANCES

RAPPORT DE GESTION 2014 DE LA SEDL

APPROBATION

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

**"**La SEDL est composé de 35 actionnaires pour un capital de 807 765 €. La ville de Riorges dispose de 300 actions au capital social de la SEDL pour un montant de 3 675 €.

Le Code général des collectivités territoriales précise dans son article 1524-5 que "les organes délibérant des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration".

Afin de satisfaire à cette obligation, le conseil municipal est invité à délibérer sur le rapport de gestion de la SEDL et les états financiers validés par l'assemblée générale de la SEDL du 26 juin 2015.

Le plan d'évolution stratégique 2013/2015 définit quatre cibles prioritaires :

* l'assistance aux petites communes dans le cadre d'une politique contractuelle prioritairement avec l'actionnaire principal ;
* interventions dans le médico-social (assistance à maîtrise d'ouvrage ou mandat) ;
* renforcer la présence sur le territoire roannais ;
* proposer un audit et une gestion dynamique du patrimoine économique de la ville de Saint-Etienne, voire de son agglomération.

Le plan d'affaires qui fixe les évolutions prévisibles de la société et ses perspectives d'avenir est en cours de finalisation.

Le compte de résultat pour l'exercice 2014 est présenté. Le chiffre d'affaires 2014 devrait être stable à 1,6 M€. D'un point de vue financier, après avoir enregistré une perte nette de 10 489 € lors de l'exercice précédent, la SEDL a dégagé un bénéfice net de 48 909 € en 2014. Aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois années.**"**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le rapport de gestion 2014 de la SEDL.

Vu l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de gestion 2013 de la SEDL.